



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale des passagers aériens (ENPA)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Direction générale de l'aviation civile (DGAC) – Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Au cours de sa réunion du 4 avril 2024, la commission Environnement et développement durable a examiné la demande de reconduction de l'enquête nationale des passagers aériens menée auprès des passagers des vols commerciaux au départ des principaux aéroports de France métropolitaine. Une fiche descriptive avait été élaborée et mise [en ligne](#) en amont de la réunion.

L'enquête a pour objectif d'enrichir la connaissance du profil des passagers aériens et des caractéristiques des voyages qu'ils réalisent.

Cette enquête a été réalisée pour la première fois en 2009, puis chaque année jusqu'en 2016 où elle a été arrêtée, avant de reprendre en juillet 2022.

Cette enquête vient compléter les données collectées par les gestionnaires d'aéroports sur les flux de trafic, en apportant des informations sur les passagers transportés. Ces données complètent également les résultats de l'Enquête Mobilité des Personnes, en apportant des informations détaillées sur les motifs des déplacements aériens, les origines et destinations des passagers et les caractéristiques des voyages effectués.

La mise au point du questionnaire et son évolution se fait en concertation avec les principaux acteurs concernés, pouvant être intéressés par les résultats de l'enquête, notamment le Cerema, l'Union des aéroports français, le Service Technique de l'Aviation Civile, l'Insee, la Banque de France, le comité régional touristique d'île de France, l'ART, le Sdes et des universitaires. Il est prévu de réunir un comité de concertation avec les différents utilisateurs potentiels courant 1er semestre 2024.

Le questionnaire vise à recueillir des informations concernant les caractéristiques des passagers au départ (lieu de résidence, tranche d'âge, genre, CSP, situation familiale, motifs du voyage), les caractéristiques du voyage, les modes d'accès à l'aéroport et de post acheminement à la destination finale, l'origine/destination vraie du passager.

Alors que, depuis la création de l'enquête, la collecte se déroulait en trois vagues d'une semaine par année, l'enquête 2025 sera réalisée en continu tout au long de l'année 2025, et sera renouvelée ensuite en 2028. La collecte en continu permet d'augmenter la taille de l'échantillon et de limiter les biais liés aux semaines choisies. Les enquêteurs seront présents quotidiennement dans les aéroports

principaux tels que Orly et Charles-de-Gaulle, et de façon hebdomadaire dans les aéroports intermédiaires tels que Nantes et Beauvais. La collecte s'effectuera dans les halls d'embarquement des aéroports, au moment où les passagers attendent pour embarquer. Elle sera réalisée pour partie en face à face avec un enquêteur et pour partie de façon auto-administrée.

Les résultats intéressent en premier lieu la DGAC qui les utilisent en complément des données de trafic pour des usages internes, tels que le calibrage des prévisions. Des demandes d'analyses spécifiques émanent également du gouvernement ou de questions parlementaires. Les données peuvent également intéresser des journalistes, des ONG, des universitaires, et des compagnies aériennes françaises. Des échanges sont en cours avec la Banque de France et l'Insee pour alimenter des enquêtes sur le tourisme. Les résultats agrégés au niveau national seront mis en ligne en mars 2026 sur le site <https://www.ecologie.gouv.fr/enquete-nationale-des-passagers-aeriens-enpa>. L'ouverture de certaines micro-données au public est en cours de discussion.

Lors de la présentation de l'enquête devant la commission, les utilisateurs présents (universitaires et associations notamment) ont exprimé un vif intérêt pour les résultats de l'enquête et ont souligné leur complémentarité avec ceux de l'Enquête Mobilité des Personnes. Ils ont également demandé à ce qu'un accès aux micro-données soit mis en place pour permettre des exploitations plus nombreuses. La réalisation d'une enquête équivalente sur le transport aérien privé a également été suggérée.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête. L'opportunité est accordée pour l'**année de collecte 2025**.